



## CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

————— C. N. D. S. —————

### NOTE DE SYNTHÈSE

### CAMPAGNE 2008 LOZERE

#### I - Présentation du CNDS 2008 en Lozère

Le CNDS 2008 se caractérise en Lozère par une légère hausse de la dotation départementale de 2,93 % par rapport à 2007 (6 537 €).

Dotation de la Lozère : 229 535 €

dont :

- 220 439 €, part traditionnelle
- 9 096 €, part PNDS / Accompagnement éducatif

Cette année les bénéficiaires pouvaient solliciter des aides dans trois grands domaines d'action :

- ♦ action 1 : Thème au choix dans le cadre des orientations
- ♦ action 2 : Fonction éducative et sociale, publics cibles, et santé
- ♦ action 3 : Plan Sport Emploi

#### II - Procédure de gestion

##### 2 – 1 Programmation départementale

- ✓ communication à compter du 18 décembre :
  - ♦ présentation de l'accompagnement éducatif aux principaux des collèges
  - ♦ lettre d'information aux clubs et comités
  - ♦ articles de presse
- ✓ diffusion des dossiers à compter du 4 février (retour pour le 7 mars) :
  - ♦ par courrier (enveloppe timbrée demandée)
  - ♦ par retrait à la DDJS
- ✓ 4 réunions de la Commission départementale du CNDS :

♦ **30 janvier** : en présence de madame la préfète de la Lozère et de monsieur le président du comité départemental olympique et sportif, définition des objectifs et des priorités, étude des critères de répartition, élaboration de la note technique à l'attention des clubs et des comités, et affectation des subventions « accompagnement éducatif – 1<sup>ère</sup> dotation ».

♦ **27 mars et 4 avril** : étude des dossiers ; affectation de la dotation globale prévisionnelle aux comités et à leur discipline.

♦ **19 mai** : étude des avis et des propositions financières des comités départementaux ; affectation des subventions CNDS 2008 aux clubs et comités départementaux.

## **2 – 2 Le dossier de demande de subvention**

Comme l'année passée les dossiers de demande de subvention ont été légèrement simplifiés et clarifiés. Malgré les relances effectuées au cours des campagnes du CNDS 2006 et 2007 on n'observe pas d'amélioration en ce qui concerne la fourniture des pièces demandées dans le dossier ; un certain nombre d'associations ont donc vu leur dossier pénalisé ou rejeté en raison de pièces manquantes.

## **2 – 3 L'accompagnement éducatif**

Création d'une commission départementale « accompagnement éducatif – volet sport », composée de représentants de l'éducation nationale (Inspecteur d'académie, 2 principaux de collèges, 2 professeurs d'EPS, directrice de l'UNSS), de la DDJS et du CDOS, qui a pour mission d'étudier et valider les projets présentés, avant de les présenter à la commission départementale du CNDS pour subventionnement éventuel.

Cette commission s'est réunie à trois reprises : 29 janvier, 25 mars et 24 juin.

## **III - Les membres de la commission départementale de concertation**

Ont participé aux travaux :

✓ Madame Françoise DEBAISIEUX , préfète de la Lozère, déléguée départementale du CNDS

✓ de la direction départementale de la jeunesse et des sports :

Serge PRINCE, directeur départemental  
Isabelle DAVID – IGEL, inspectrice  
André AUBERT, professeur de sport  
Marc FABRE, professeur de sport  
Francine SOUCHON, SASU

✓ du comité départemental olympique et sportif :

Robert GELY, président du CDOS,  
Daniel GONZALEZ, membre du comité directeur  
Claude RONZIER, membre du comité directeur  
Sylviane TROLARD, membre du comité directeur

✓ Monsieur Alain ASTRUC, conseiller général, représentant le président du Conseil général et le président de l'association des maires, adjoints, élus de la Lozère

✓ membre invité :

Monsieur Guy STIEVENARD, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

#### IV - Répartition de l'enveloppe départementale

##### 4 – 1 Les critères de répartition

- ◆ le nombre total de licenciés
- ◆ le nombre de licenciés de moins de 18 ans
  
- ◆ les avis et propositions des comités départementaux sur la répartition de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux clubs relevant de leur discipline
  
- ◆ la qualité des actions
- ◆ la qualité des dossiers
  
- ◆ les dossiers incomplets seront pénalisés ou rejetés

##### 4 – 2 Les bénéficiaires :

	<b>CD</b>	<b>Clubs</b>	<b>AS Scolaires</b>	<b>CMS</b>	<b>Totaux</b>
agréés	46	301	100	2	449
demandes reçues	37	159	8	1	205
<b>subventionnés</b>	<b>34</b>	<b>143</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>186</b>
non subventionnés	3*	16*	-	-	19

(\*) : à partir de 3 pièces manquantes au dossier

##### 4 – 3 Le bilan financier

- ◆ Les répartitions et attributions :
  
- ◆ Répartition de la part territoriale :

<b>Département</b>	<b>CD</b>	<b>CLUBS</b>
220 439 €	102 270 €	118 169 €
100 %	46,4 %	53,6 %

- ♦ Répartition par domaines spécifiques de la part territoriale :

	<b>CD</b>	<b>CLUBS</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>% Dotation départementale</b>
<b>Action 1</b>	68 870 €	73 610 €	142 480 €	64,64 %
<b>Action 2 : FESS</b>	16 100 €	28 793 €	44 893 €	20,36 %
<b>Plan Sport Emploi</b>	17 300 €	15 766 €	33 066 €	15 %

Cette répartition correspond aux dotations effectuées dans le cadre proposé au niveau départemental ; la ventilation suivant les codes-champs ORASSAMIS sera effectuée par la suite lors de la mise en paiement.

- ♦ Répartition de la part PNDS, Accompagnement éducatif :

Acc éduc Sport	collèges	Modules subv	assoc	subventions
1 <sup>ère</sup> dotation 2 <sup>ème</sup> semestre 2007-2008	5	11	4 ass UNSS 1 club judo	5 400 €
2 <sup>ème</sup> dotation année scolaire 2008-2009	4	8	4 ass UNSS	3 696 €
				Total : 9 096 €
<b>Demandes supplémentaires</b>				
Année scolaire 2008-2009	6	17	UNSS, UGSEL, Ufolep, Tennis, ..	Décision ultérieure

## V - Conclusions

### 5 – 1 Eléments spécifiques :

- ♦ Chèque sport :  
13 000 € pour le dispositif cofinancé par le conseil général de la Lozère à hauteur de 5 000 €.
- ♦ Week-end sport en famille :  
600 € pour une manifestation départementale le week-end des 27 et 28/09.
- ♦ Plan sport emploi :
  - 4<sup>e</sup> année pour deux emplois (deux clubs)
  - 3<sup>e</sup> année pour trois emplois (un club et deux comités départementaux)
  - une aide exceptionnelle de 2 766 € pour un comité départemental.
- ♦ Convention pluriannuelle d'objectif : deux conventions en cours,

- avec le comité départemental UNSS concernant la formation des jeunes officiels.
- avec le comité départemental de course d'orientation concernant la rénovation des Espaces Sport Orientation.

◆ Contrats éducatifs locaux :

Les projets proposés par onze associations sportives agréées qui participent à un CEL ont été étudiés en parallèle de leurs demandes faites au CNDS afin de définir une politique qui soit équitable et qui encourage une amélioration des actions éducatives.

◆ Manifestations sportives majeures : 7 950 € de dotations spécifiques

- semi marathon Marvejols - Mende : 3 500 €
- tour cycliste du Gévaudan : 1 500 €
- cross de l'amitié : 2 500 €
- 160 KM de Florac : 450 € (dossier pénalisé)

◆ « Eté sport nature » : 3 243 €

Dotations spécifiques réservées à cinq associations sportives agréées et prestataires concernant l'offre à coût réduit de pratiques estivales d'activités de pleine nature pour les jeunes de 8 à 18 ans, action mise en place en partenariat avec le Conseil général.

◆ Les montants des subventions attribuées dans le cadre du CNDS 2008 ont été rendus publics sur les sites Internet de la préfecture, de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de Montpellier, et du CDOS comme il avait été annoncé au mouvement sportif.

## 5 – 2 Aspects positifs

- ◆ responsabilisation des comités départementaux.
- ◆ incitation à une implication plus significative des clubs à la vie des comités.

## 5 – 3 Observations et perspectives

◆ Monsieur le président du CDOS souligne qu'il est favorable, de façon citoyenne, à l'accompagnement éducatif : toutefois il souhaite que le financement de cette action de l'Education Nationale ne soit pas imputé sur les crédits du CNDS qui doivent être réservés au mouvement sportif ; la part territoriale Lozère 2008 ayant baissé de 1,16 %.

Monsieur le président du CDOS fait part de ses inquiétudes quant à l'évolution future des orientations de la part territoriale de base du CNDS (augmentation de la subvention minimale attribuée, populations prioritaires,...) au détriment des actions d'aide au développement de la pratique sportive dans les clubs sportifs.

◆ Monsieur le directeur départemental de la jeunesse et des sports précise que toutes les subventions allouées dans le cadre du CNDS vont directement au mouvement sportif.

◆ La commission départementale du CNDS avait prévu de travailler sur un certain nombre de thèmes afin d'améliorer et d'adapter les critères de répartition ainsi que le fonctionnement du système d'attribution des subventions du CNDS :

en raison des évolutions en cours, ces réunions sont reportées. Il sera ensuite organisé une rencontre avec l'ensemble des comités départementaux à l'automne à ce sujet.

Les points clefs à traiter sont notamment :

- le recentrage des subventions et les champs prioritaires départementaux ; l'affinement des critères d'attribution des aides.
- La cohérence concernant les politiques éducatives territoriales : la prise en compte des priorités locales et les différents moyens de financement (CEL, CNDS, Accompagnement éducatif, ...)
- La méthodologie et la réorganisation du circuit et du traitement des dossiers (SUBVNET, ORASSAMIS, avis des comités départementaux ? ...).

◆ améliorer l'information auprès des associations concernant les différentes étapes de la campagne du CNDS ;

◆ rôle des comités départementaux dans l'incitation des clubs à s'agréer et à faire une demande conforme ;

◆ communication supplémentaire aux comités départementaux concernant la mise à disposition des dossiers de leurs clubs pour avis et proposition financière ;

◆ lors du lancement de la campagne, les cinq réunions d'information et de conseils ne semblent plus être utiles ; d'autres modalités de service sont à l'étude.

◆ la commission départementale du CNDS de la Lozère souhaite proposer à la commission régionale que la part fixe départementale soit substantiellement augmentée afin de prendre en compte la dimension territoriale et ses spécificités, autres que celles uniquement liées à la population, et notamment la ruralité et les déplacements.

#### **5 – 4 Calendrier des opérations financières :**

◆ envoi pour paiement au CNDS national :

➤ à partir du 20 mai : subventions aux comités départementaux

➤ à partir du 2 juin : subventions Plan sport emploi et subventions supérieures à 2 500 €

➤ à partir du 16 juin : subventions aux autres clubs.

p.. La déléguée départementale du C.N.D.S  
le délégué départemental adjoint du C.N.D.S.

Le président du CDOS

Serge PRINCE

Robert GELY